

# AIN SUD FORMATION

FORMATIONS SPORT, ANIMATION, COMMERCE, MANAGEMENT,  
COMMUNICATION



à ST MAURICE DE BEYNOST (01)

## Rentrée 2023/2024

"FORMER POUR ÉDUCUER"

# NOS OBJECTIFS :

## **Favoriser l'insertion professionnelle des personnes fragiles**

- **Accompagner vers l'emploi ou la formation**
- **Développer les savoirs-être**
- **Rapprocher l'offre de la demande**

## **Promouvoir et développer des actions de formation et notamment l'alternance**

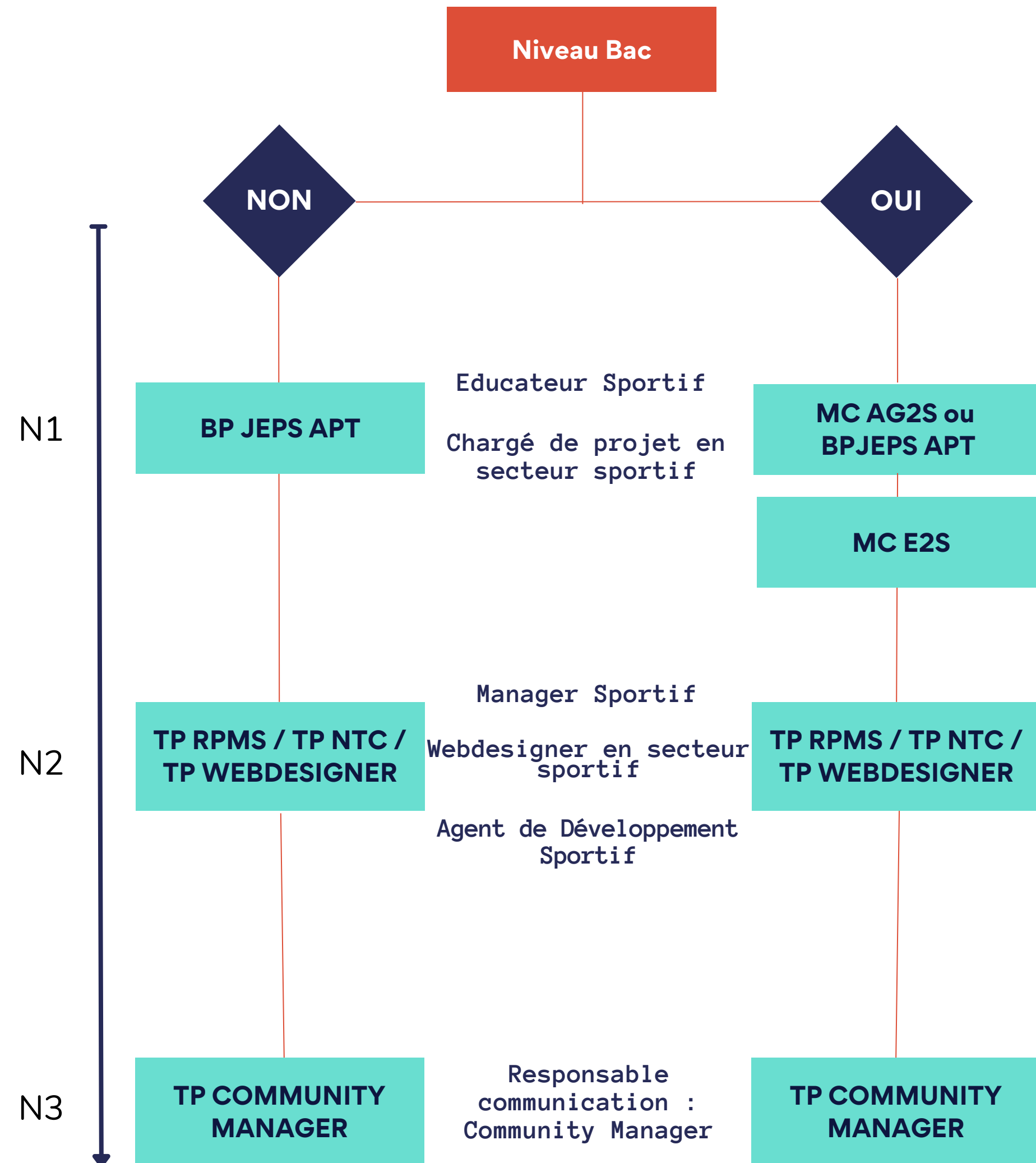
- **Développer les formations en alternance (apprentissage)**
- **Développer la formation continue**
- **Promouvoir et créer des synergies avec les formations existantes sur le territoire**

## **Répondre aux besoins des employeurs et proposer des actions de proximité**

- **Accompagner la structuration des clubs**
- **Adapter les formations aux besoins des employeurs**



# LOGIQUE DU PARCOURS



# BP JEPS ACTIVITE PHYSIQUE

## POUR TOUS

*Educateur sportif polyvalent*

Septembre  
2023 à  
Juillet 2024

Niveau 4  
Bac

Durée  
11 mois

Rythme :

2 journées par semaine +  
semaine spécifique

Conditions  
d'accès :  
TEP validé

### Thématiques :

- **UC 1** : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
- **UC2** : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
- **UC3** : Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans la mention APT
- **UC4** : Mobiliser les techniques de la mention APT pour mettre en oeuvre une séance ou un cycle d'apprentissage

# MC ENCADREMENT SECTEUR

## SPORTIF

*Educateur sportif*

Octobre  
2023 à  
Juillet 2024

Niveau 4  
Bac +1

Durée  
10 mois

Rythme :  
2 journées par semaine

Conditions  
d'accès :  
Niveau bac validé

### Thématiques :

- E1 – CONDUIRE UNE SÉANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE DANS LE CHAMP DE L'OPTION CHOISIE
- E2 – MOBILISER LES TECHNIQUES DE L'OPTION CHOISIE POUR METTRE EN ŒUVRE UNE SÉANCE OU UN CYCLE D'APPRENTISSAGE

### *Options :*

- **Activité Physique Pour Tous**

# L'apprentissage

AIDE EXCEPTIONNELLE  
6 000€



## L'APPRENTI

- >Double statut : étudiant & salarié
- >16 à 29 ans révolus\*

\*Âge limite du contrat d'apprentissage - dérogations possibles

## LE CONTRAT

- >Nature du contrat : CDD OU CDI
- >Durée du contrat : entre 6 mois et 3 ans selon le diplôme ou la certification préparé(e)
- >Démarrage au + tôt 3 mois avant le début de la formation et jusqu'à 3 mois après le début de celle-ci.
- >Période probatoire de 45 jours en entreprise  
En cas d'arrêt de travail, la période d'essai est prolongée d'autant de jours.
- >Durée quotidienne de travail - ne pas excéder :
  - apprenti mineur : 8h
  - apprenti majeur : 10h
- >Congés : application de la convention collective de l'employeur ou 5 semaines/an
- >Repos hebdomadaire : 2 jours pleins/semaine ou selon la convention collective,  
Les mineurs doivent disposer de 2 jours de repos consécutifs/semaine.

TEMPS DE FORMATION + TEMPS CHEZ L'EMPLOYEUR = TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE

## LA REMUNERATION

VALEUR DU SMIC  
au 1er janvier 2023  
1 709,28€ BRUT  
pour 35h/semaine

AGE	ANNEE DU CONTRAT		
	1ère année	2ème année	3ème année
16-17 ANS	27 %	39 %	55 %
18-20 ANS	43 %	51 %	67 %
21-25 ANS	53 %	61 %	78 %
26 ANS et plus	100 %	100 %	100 %



**MERCI**